

g8 B 2062

5 NOV. 2001

A w ew

2 L P
Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 30.000 €
Siège social : 91120 PALAISEAU
9 rue Salvador Allende
411 137 987 RCS EVRY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2001

L'an deux mil un, le quatre mai à 18 heures, les Associés de la Société à Responsabilité Limitée « 2 L P » se sont réunis au siège social.

Sont présents :

- Madame Michèle PETIT, propriétaire de
TROIS CENT SOIXANTE QUINZE parts sociales, ci..... 375 parts
- Monsieur Louis L'HEREEC, propriétaire de
MILLE CENT VINGT CINQ parts sociales, ci..... 1.125 parts
-
- TOTAL EGAL A..... 1.500 parts

de 20 € nominal chacune.

Monsieur Louis L'HEREEC prend la présidence de l'Assemblée en sa qualité de gérant et constatant que les Associés présents possèdent la totalité du capital. déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, savoir :

- Agrément de cessions de parts de la Société «2 L P » au profit de nouveaux associés,
- Nomination d'un cogérant, Madame Chantal L'HEREEC,
- Formalités consécutives.

Puis la discussion générale est ouverte. Il est procédé à divers échanges de vues aux termes desquels, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont adoptées.

PREMIERE RESOLUTION
AGREMENT DE CESSION DE PARTS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des projets d'actes de cessions de parts devant être effectuées par Madame Michèle PETIT au profit de,

- Madame Chantal L'HEREEC, née TEXIER,
demeurant à 91310 LINAS, 26 Ter rue Saint-Vincent, à hauteur de..... 75 parts
- Mademoiselle Florence L'HEREEC,
demeurant à 91310 LINAS, 26 Ter rue Saint-Vincent, à hauteur de..... 150 parts
- Monsieur Frédéric L'HEREEC,
demeurant à 91310 LINAS, 26 Ter rue Saint-Vincent, à hauteur de..... 150 parts
-
- TOTAL..... 375 parts

dh MP

déclare approuver lesdites cessions et recevoir leurs cessionnaires en qualité de nouveaux associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
NOMINATION D'UN COGERANT

*Tout effet à partir
du 1^{er} octobre 2001*
Ch MP

L'Assemblée Générale des Associés nomme ~~à compter de ce jour~~ en qualité de cogérant de la Société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis aux statuts,

Madame Chantal L'HEREEC, née le 8 avril 1951 à PARIS 6^{ème},
de nationalité Française,
demeurant à 91310 LINAS, 26 Ter rue Saint-Vincent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
FORMALITES DE PUBLICITE

Compte tenu des résolutions précédentes, tous pouvoirs sont consentis au porteur d'une copie des présentes afin d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt et d'inscriptions modificatives auprès du Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'EVRY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par tous les associés.

